



L'aire de stationnement située devant la gare sera réduite de huit places. RAPOSO

Nouvel arrêt de bus

GRANDSON A l'approche de l'entrée en vigueur du nouvel horaire, l'arrêt des autocars est sécurisé.

I. RO

Dès ce lundi matin, le stationnement sera interdit sur les places de parc aménagées en épi le long du bâtiment de la gare de Grandson et sur celles situées entre ce bâtiment et celui de la poste. Les usagers devront stationner ailleurs, principalement sur l'artère qui longe les voies de chemin de fer côté lac et les aires de stationnement proches. En effet, il suffit de s'engager dans le passage sous les voies pour revenir côté bourg.

Selon les informations figu-

Avis aux utilisateurs :
Parking de la Place de la Gare
 Du 25 novembre 2024 au 13 décembre 2024

Pour la mise aux normes de l'arrêt de bus existant, des travaux sont entrepris et entraîneront la suppression temporaire de la zone de parc concernée et, à terme, la modification des places de parc, avec une réduction de 8 places.

Commune de Grandson

P

Ces aménagements visent à améliorer la sécurisation et l'accessibilité pour les usagers des transports publics en vue de l'introduction du nouvel horaire CFF 2025.

Nous vous remercions de votre compréhension et collaboration.

La Municipalité

rant depuis quelques jours sur les lieux, plan à l'appui, les travaux sont destinés à aménager un arrêt de bus sécurisé, correspondant mieux aux besoins d'une gare qui fait figure de tête du RER vaudois et dont la fréquentation a augmenté.

Le but est de terminer ces

travaux pour l'entrée en vigueur de l'horaire 2025, soit dans moins de trois semaines.

Une fois le chantier achevé, de nouvelles places seront marquées, mais en nombre réduit. Celles disposées en épi au nord du bâtiment de la gare seront remplacées par

des places aménagées le long du bâtiment, donc moins nombreuses.

Il en restera toutefois suffisamment pour les personnes devant se rendre à la poste, à l'administration communale, ou encore dans les commerces du sud de la rue Basse.